

## CHAPITRE IV

# Les concours publics à l'agriculture en 2008 <sup>(1)</sup>

|   |    |
|---|----|
| I - Les concours publics à l'agriculture en 2008 .....            | 79 |
| II - Méthodologie .....   | 89 |
| III - Les concours publics à la protection sociale agricole ..... | 91 |

*(1) Présenté par Elisabeth RIGNOLS, chef du bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture, au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ce rapport a été rédigé au bureau d'étude des concours publics à l'agriculture par Jean-Claude QUAGLIA et Christian GARCIA.*

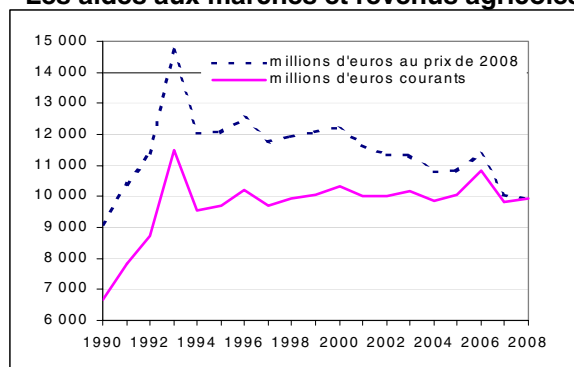
## Les concours publics à l'agriculture en 2008

En 2008, selon les données prévisionnelles, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale) s'élèveraient à 16,3 milliards d'euros, dont 62 % financés par l'Union européenne. Ils seraient quasiment stables (+ 0,9 %) par rapport à l'année précédente. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, augmenteraient de 1,3 %. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. Les soutiens aux marchés et revenus agricoles augmenteraient peu tandis que ceux tournés vers le développement rural reculeraient légèrement ; en revanche, les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux progresseraient fortement. L'année 2008 est marquée par une forte mobilisation pour lutter contre la fièvre catarrhale ovine et par la poursuite de la montée en charge du nouveau règlement de développement rural 2007-2013.

### Quasi-stabilité des aides aux marchés et revenus agricoles

Les aides aux marchés et revenus agricoles s'élèvent en 2008 à 9,9 milliards d'euros, soit 1,1 % de plus qu'en 2007. L'évolution enregistrée en 2008 recouvre une faible hausse des aides européennes (+ 2 % à 9,1 milliards) qui compense le repli des aides nationales (- 8,5 % à 811 millions). Ces évolutions fortement différenciées sont dues au report en 2009 du paiement d'une partie du refus d'apurement communautaire. En effet, les refus d'apurement, de même que les charges financières liées aux emprunts souscrits éventuellement pour les payer, sont pris en charge par le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche, tandis qu'à l'inverse, le refus d'apurement minore les montants communautaires puisqu'il n'est pas pris en charge par le fonds européen. S'il n'y avait pas eu paiement du refus d'apurement sur les aides de marchés et revenus agricoles en 2007, les aides nationales auraient augmenté de 16 % en 2008 et les aides européennes n'auraient pas varié.

### Les aides aux marchés et revenus agricoles



Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992

Source : MAP - SAFSL

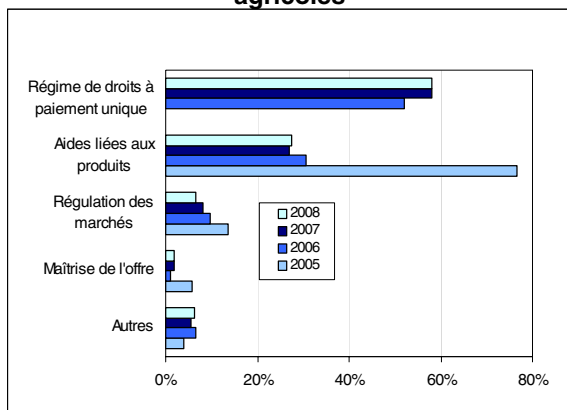
En 2008, les aides découplées liées aux droits à paiement unique (DPU) sont quasiment stables et les aides liées aux produits progressent légèrement, ces deux types de soutiens représentant 85 % des aides de marché et revenus agricoles. L'année 2008 est en outre marquée par une forte poussée des aides nationales d'organisation et de modernisation des filières (+ 107 %) afin d'aider les éleveurs et les entreprises affectées par la fièvre catarrhale ovine (FCO) et quelques autres crises intervenues en 2008. Ce contexte explique également le doublement des aides du Fonds d'allègement des charges.

### Stabilité des aides découplées

Les aides découplées liées au régime des DPU (5,8 milliards) sont supérieures de 1 % à celles de 2007 : revalorisation de la betterave chicorée, intégration dans les DPU des aides tomate pour transformation et cerises, paiement du solde des réserves 2007. Leur poids dans l'ensemble des aides aux marchés et revenus agricoles est stable à 58 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, certaines productions légumières (cerises bigarreau pour l'industrie, endives, oignons, choux-fleurs...) sont admissibles pour l'activation des DPU, sans en être pour autant dotées. Les producteurs devront donc cultiver ces produits sur des terres déjà dotées pour prétendre en bénéficier. Pour autant, les surfaces activées en DPU diminuent de 0,7 % à 24,2 millions d'ha et les surfaces non activées sont supérieures de 16 % à celles de 2007.

## Répartition des aides aux marchés et revenus agricoles

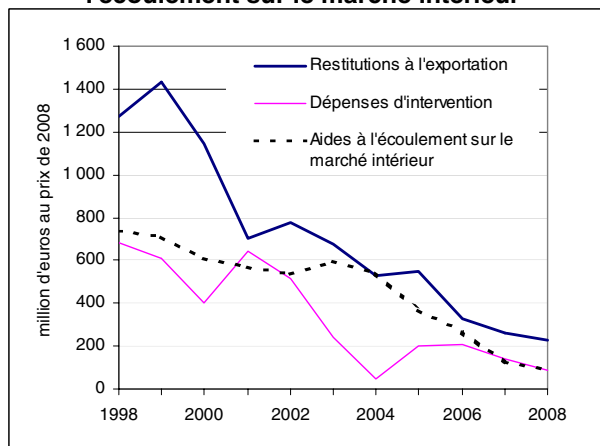


Autres : Organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges  
Source : MAP - SAFSL

### Poursuite du repli des aides de régulation des marchés

Les aides de régulation des marchés (653,5 millions) reculent de 18 %, après une baisse de 24 % en 2007. Les restitutions à l'exportation, les dépenses d'intervention et les aides à l'écoulement sur le marché intérieur se situent dans le prolongement de la baisse observée depuis plusieurs années.

### Restitutions, dépenses d'intervention et aides à l'écoulement sur le marché intérieur



Source : MAP - SAFSL

Les restitutions pour les produits laitiers et les céréales ont quasiment disparu. Celles du secteur porcin, qui passent de 1 million à près de 8 millions, reflètent l'augmentation des quantités exportées et la décision de la communauté fin 2007 de réintroduire des restitutions à l'exportation, les mesures de stockage privé s'étant révélées insuffisantes pour réguler le marché : surproduction, prix bas et prix des matières premières à la hausse. L'augmentation des prix à la production a conduit

la communauté européenne à fixer à zéro, début août, le montant des restitutions à l'exportation de viande de porc fraîche.

En 2008, seuls deux secteurs conservent des restitutions significatives, en repli pour le secteur sucrier (121 millions), en hausse de 42 % pour le secteur de l'aviculture du fait d'exportations plus élevées.

Les dépenses d'intervention (88 millions), qui concernent quasi exclusivement les aides européennes au secteur vitivinicole liées à la distillation, diminuent de moitié.

Les aides à l'écoulement sur le marché intérieur, uniquement européennes, reculent de 28 % à 89 millions. Cela s'est traduit pour le marché des produits laitiers par une chute de 30 millions à 3 millions.

Les autres soutiens pour la régulation des marchés enregistrent une baisse marquée (-10 %) en raison de l'absence d'emprunt, et donc de charges financières, qui aurait pu être souscrit, comme c'est le cas les années précédentes, pour financer le refus d'apurement communautaire 2008 qui a été reporté en 2009. Hors refus d'apurement payé en 2007, la baisse n'aurait été que de 2 %, avec une diminution de 17 % des aides nationales et une augmentation de 4 % des aides européennes.

L'aide européenne au Fonds opérationnel des organisations de producteurs de fruits et légumes est stable à 90 millions. Les aides Poseidon reculent de 4 % du fait de la baisse de 19 % de l'aide à l'industrie du sucre.

### Hausse modérée des aides liées aux produits

Les aides liées aux produits (2,7 milliards) progressent de 3 %.

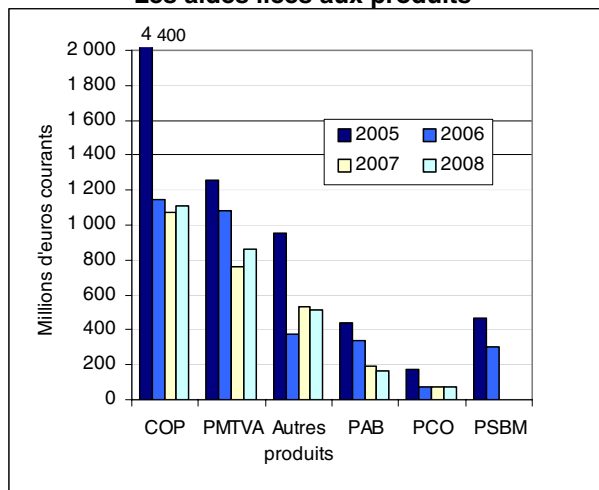
La hausse de 27 % des aides nationales est essentiellement liée à la gestion exceptionnelle de la campagne 2006 de la PMTVA. En effet, le montant payé en 2007 au titre de la campagne 2006 était particulièrement bas puisque 93 % avaient été alloués dès 2006 ; ainsi, seulement 7 % de l'aide de la campagne 2006 avait été versé en 2007 au lieu des 40 % habituels. L'évolution des paiements entre 2007 et 2008 est donc sensible bien que 2007 soit une « année normale » en terme de date de paiement pour la campagne 2007.

En raison de la crise de la FCO, les éleveurs ont perçu 19 millions d'aides « de minimis », dans le cadre du plan « ovins allaitants », pour compenser leurs pertes de marge brute. Des aides

ont également été accordées au secteur de l'engraissement et aux éleveurs bovins pour qu'ils maintiennent les animaux sur l'exploitation : 6,2 millions en 2008 après 3,6 en 2007.

La plupart des autres aides nationales diminuent, notamment les aides de trésorerie accordées en 2007 aux entreprises du secteur vitivinicole.

**Les aides liées aux produits**



Source : MAP - SAFSL

Les aides européennes liées aux produits (2,5 milliards) varient peu (+ 1 %). L'aide compensatrice à l'hectare des céréales, oléagineux, protéagineux (COP) se maintient à 1,1 milliard (+ 3 %).

L'absence de stabilisateur en 2008 et le report en début d'année 2008 de paiements effectués habituellement en fin d'année se traduit par une augmentation de 44 % des aides aux cultures énergétiques (25 millions en 2008). Pour autant, leurs surfaces sont inférieures de 35 % à celles de 2007 et les paiements prévus pour la campagne 2008-2009 reculent de 10 %. La hausse des cours a incité les agriculteurs à réorienter leurs productions vers l'alimentaire.

La stabilité concerne également les aides couplées animales. Pour tenir compte des difficultés rencontrées par les éleveurs du fait de la FCO, la Commission européenne a autorisé la France à verser une avance dès le 15 octobre pour les primes à la brebis, qui se maintiennent à 75 millions. La communauté a également permis à la France de verser en 2008 80 % du montant de la PMTVA et de la PAB au lieu de 60 %. Le montant de la prime de base PMTVA progresse ainsi de 4 %. En revanche, le montant de la PAB (166 millions) diminue pour des raisons liées aux différences de paiement des soldes de la campagne 2006 (40 % et modulation à 4 %) et de la campagne 2007 (20 % et modulation à 5 %),

mais leurs montants prévus pour la campagne 2008-2009 sont stables.

Les autres aides européennes liées aux produits (423 millions) diminuent de 2 %. L'aide compensatrice bananes (129 millions) baisse de 35 % : le montant 2007 intégrait le paiement du solde 2006. Le montant supplémentaire (84 millions) progresse de 25 % : versé en septembre, il repose sur un taux de modulation de 5 % pour la récolte 2007, alors que le versement effectué en 2007 s'appuyait sur un taux de modulation de 4 % sur la récolte 2006. Des aides fruits et légumes ont été couplées en 2008 (44 millions) dans le cadre d'un régime transitoire de 5 ans. Pour la tomate, le taux de couplage est de 50 % alors que pour les fruits pour transformation (pêches, poires et prunes d'Ente), il est de 100 %.

### *Hausse des aides de maîtrise de l'offre*

Les aides de maîtrise de l'offre (183 millions) augmentent de 10 %.

Les aides européennes allouées aux producteurs de sucre pour abandonner des quotas (44 millions) dans le cadre du Fonds de restructuration du sucre expliquent l'essentiel de la hausse de 8 % des financements européens. Dans le cadre de ce Fonds, neuf fabricants ont actuellement déposés des demandes. Un seul l'a fait au titre de la campagne 2006-2007 pour lequel 40 % ont été payés en 2007 et 60 % en 2008. Le second, au titre de la campagne 2008-2009, a perçu en 2008 ses premiers soutiens. Le solde sera versé en 2009 en même temps que pour les sept autres fabricants, la Commission envisageant un seul paiement en juin 2009. Par ailleurs, les aides européennes allouées pour le retrait des terres chutent de 73 % à 6 millions.

L'aide nationale à la cessation d'activités laitières (45 millions) augmente de 28 %.

### *Forte progression des aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières*

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières (166 millions) sont supérieures de 71 % à celles versées en 2007.

Les aides européennes de restructuration et de reconversion du vignoble passent de 61 à 91 millions.

Les aides nationales doublent entre 2007 et 2008 ; elles s'élèvent à 76 millions. Le renforcement des filières porcine, avicole et laitière, les aides de crises et les premiers paiements au titre des contrats de projet et des

plans de relance Corse expliquent cette évolution. Le secteur des productions animales a connu plusieurs crises en 2008 qui ont fait l'objet de paiements souvent sous forme d'aides « *de minimis* ».

Par ailleurs, les subventions versées pour la rénovation des vergers, l'investissement en serre et dans les exploitations dans les secteurs des fruits et légumes et de l'horticulture ont plus que doublé par rapport à 2007.

### ***Hausse sensible des aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits***

Les aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits (91 millions) augmentent de 17 %.

Les aides nationales de promotion sur les marchés internationaux (33 millions) progressent de 4 %. Elles représentent 40 % des soutiens nationaux et concernent les vins, les fromages et les fruits et légumes. Le marché intérieur a fait l'objet d'actions de promotion pour les vins, vins de liqueur et cidre à hauteur de 4 millions.

Les DOM (+ 147 %) et les actions de promotion de la pomme (+ 36 %) ont bénéficié de financements européens en hausse.

### ***Léger repli de l'aide alimentaire***

L'aide alimentaire (81 millions) diminue de 6 %.

Les soutiens européens au titre des programmes alimentaires laitiers se maintiennent à 47 millions ; la distribution de lait aux écoliers baisse à 11 millions alors que celle de beurre « aux défavorisés de la CEE » augmente à 34 millions. La distribution de riz « aux défavorisés de la CEE » progresse également. En revanche, l'aide européenne pour assurer des opérations de distribution gratuite de fruits et légumes a quasiment disparu.

La diminution de l'aide alimentaire nationale touche le programme de distribution de lait aux écoles (- 31 %) et celle de produits animaux financée par le Ministère du travail (- 24 %).

### ***De fortes variations, à la hausse comme à la baisse, des aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges***

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges (254 millions) varient peu globalement (- 3 %) mais de fortes évolutions affectent les différentes aides prises individuellement.

Les remboursements de TIPP atteignent 168 millions, contre 76 millions en 2007. Cette forte augmentation est due à des dates de paiement très différenciées entre les deux années : en 2008, les paiements sont effectués au titre de l'année 2007 et du premier semestre 2008, alors qu'en 2007, ils ne l'étaient qu'au titre du second semestre 2006.

Les aides de l'Etat liées aux calamités chutent de 110 à 36 millions. La subvention au FNGCA passe de 82 à 32 millions ; elle est destinée à poursuivre la couverture des intempéries antérieures à 2008 et une partie du gel et des inondations 2008. L'appui de l'Etat au développement de l'assurance récolte chute de 29 à 4 millions, la plus grande partie des paiements étant décalée sur 2009.

A l'inverse, l'Etat a plus que doublé ses délégations au titre du FAC (17 millions) pour financer, généralement sous forme d'aides « *de minimis* », la prise en charge des intérêts des prêts notamment :

- des éleveurs de bovins et d'ovins en difficultés financières en raison des cas de FCO ;
- des éleveurs d'ovins allaitants et de porcs touchés par la crise économique de leur secteur de production ;
- des serristes, production légumière et horticulture dans le cadre d'un plan de soutien qui leur permette de faire face à la hausse des prix des énergies fossiles.

A partir de 2008, les prêts pour calamités agricoles sont arrêtés mais 2 millions ont été versés au titre des engagements antérieurs. Le nouveau dispositif de prise en charge d'intérêts, intégré au FAC, a mobilisé 0,6 million en 2008.

### **Hausse des aides en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux**

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux (473 millions) progressent de 33 %.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (288 millions) augmentent très fortement (+ 62 %). La cause principale de cette évolution est le développement de la fièvre catarrhale ovine qui menace l'élevage. Plus de 20 000 cas ont été déclarés, essentiellement dans le nord de la France. Les vaccins n'étant pas disponibles immédiatement, la campagne de vaccination s'est mise en œuvre progressivement en 2008. Les paiements sur l'ensemble de l'année 2008

s'élèvent à plus de 49 millions : 41 pour l'achat de vaccins, dont 28 financés par l'Union européenne, et 8 pour financer les actes de vaccination. Il faut ajouter à ces dépenses les indemnités versées aux éleveurs pour les mortalités enregistrées dans les exploitations (34 millions d'euros).

Par ailleurs, les indemnités d'abattage versées au titre de la tuberculose bovine (14 millions) diminuent.

Au total, le montant des indemnités d'abattage a quasiment doublé. L'Europe finance principalement les indemnités liées à la Tremblante.

Les aides destinées à la protection des végétaux (20 millions) progressent de 9 %. Cette hausse est imputable essentiellement aux paiements nouveaux effectués pour la construction du laboratoire national de la protection de végétaux, opération globale de réaménagement du site d'Angers. Elle résulte également des opérations de suivi des risques phytosanitaires et de promotion des modes de production. A l'inverse, les aides destinées au contrôle des conditions de production des végétaux retrouvent leur niveau de 2006, avant l'indemnisation des arboriculteurs victimes de la sharka.

Les aides au SPE (146 millions) sont stables alors que l'élimination des farines animales augmente de 14 %.

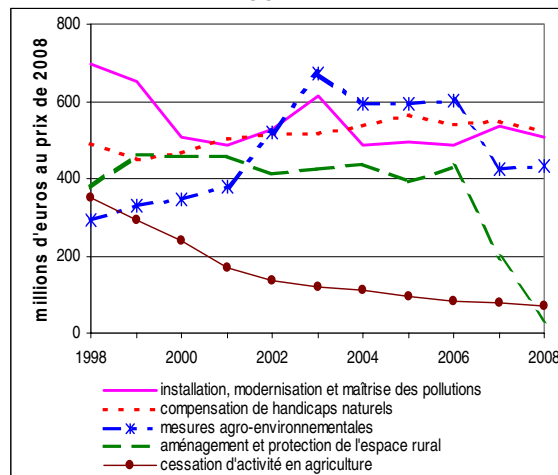
### **Légère diminution des dépenses de développement rural, 18 mois après l'entrée en vigueur du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)**

Un an et demi après l'approbation par la commission européenne le 19 juillet 2007 du PDRH, l'année 2008 est marquée par un léger repli des soutiens au développement rural. Ils passent de 1,908 milliards en 2007 à 1,842 milliards en 2008, soit une baisse de 3,4 %. L'année 2008 se caractérise par la diminution du paiement du stock des mesures de la programmation 2000-2006 avec un montant d'environ 320 millions pour 2008, contre des paiements de 470 millions de stocks intervenus en 2007, et la montée en puissance des mesures de la nouvelle programmation 2007-2013, aussi bien pour la métropole que pour les cinq plans de développement régionaux (PDR) pour la Corse et pour chaque département d'outre-mer.

Mais les nouveaux dispositifs du PDRH n'ont pas encore atteint leur régime de croisière. En Corse et dans les DOM, les PDR sont encore en phase de mise en œuvre. Ainsi, les dépenses du PDR de la Corse s'élèveraient à 11,8 millions et celles des

PDR des DOM représenteraient 10,3 millions dont 75 % au bénéfice de la Réunion.

### **Les principaux soutiens au titre du développement rural**



Source : MAP - SAFSL

### **Baisse des soutiens relatifs à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions**

Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (508 millions) baissent globalement de 3 %. Plusieurs dispositifs concourent à cette diminution :

- la bonification des prêts d'investissement (171 millions) diminue, après une forte hausse enregistrée en 2007 (211 millions) ;
- la dotation jeunes agriculteurs (DJA) recule également. Elle a néanmoins permis d'aider 5 800 agriculteurs en 2008 ;
- les mesures liées à la modernisation et aux investissements dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et des contrats d'agriculture durable (CAD) continuent de baisser. Les projets agréés dans le cadre des CTE s'achèvent tandis que le dispositif des CAD est plus contraignant que le précédent.

Les dépenses en faveur du plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) demeurent constantes à 29 millions.

Les dépenses d'aménagements fonciers et hydrauliques augmentent pour la cinquième année consécutive (+ 13 % à 30 millions).

En outre, deux mesures phares du PDRH, qui visent la modernisation des exploitations agricoles, progressent mais n'ont pas encore atteint leur régime de croisière :

- le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) a eu beaucoup de succès et connaît une hausse marquée. Si, en 2007, seul le

paiement de dossiers en stock était intervenu, en 2008, des paiements de dossiers issus de la nouvelle programmation ont également eu lieu. Ainsi, en 2008, ce plan a mobilisé 126 millions (91 millions en 2007) ;

- le plan végétal pour l'environnement (PVE), créé en 2006 et donc encore en phase de décollage, aide au financement d'investissements à vocation environnementale dans les secteurs des grandes cultures et des cultures spécialisées ; son montant est passé à 5 millions en 2008 après un peu moins de 4 millions en 2007.

#### ***Poursuite du repli des crédits relatifs à la cessation d'activité***

Les aides pour la cessation d'activité (71 millions) poursuivent leur mouvement de baisse, effectif depuis la seconde moitié des années quatre-vingt dix. En 2008, elles reculent de 5 %. L'indemnité viagère de départ (IVD) est fermée à de nouveaux entrants depuis 1990 ; elle serait versée à 144 000 bénéficiaires en 2008 (155 200 en 2007). Les préretraites concernent de moins en moins de nouveaux bénéficiaires (300 en 2008 contre 674 en 2007).

#### ***Faible diminution des aides destinées à compenser les handicaps naturels***

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels (525 millions) diminuent de 2 %.

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), qui représente plus de 95 % de ces aides, recule de 2 %, passant de 526 millions en 2007 à 518 millions en 2008. La baisse est tirée par celle des financements nationaux. L'ICHN serait versée à 90 695 bénéficiaires, moins qu'en 2007 (95 340 bénéficiaires).

#### ***Hausse des crédits relatifs aux mesures agro-environnementales***

Les dépenses liées aux mesures agro-environnementales (433 millions) progressent de 5 %. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) qui croît de 17 millions atteignant 260 millions, à l'augmentation de la mesure rotationnelle (+ 4 millions) et à la montée en charge des nouveaux dispositifs de mesures agro-environnementales qui passent de 11 millions à 42 millions.

A l'inverse, les CTE chutent en raison de leur arrivée à terme et les CAD retrouvent leur niveau de 2006.

#### ***Réduction des dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural***

La diminution de ces dépenses (- 82 % à 33 millions) est notamment liée à l'arrivée à échéance des CTE et des CAD (volets adaptation et développement des zones rurales) et à l'absence de paiements communautaires en 2008 pour les axes 3 et Leader + du nouveau règlement de développement rural.

#### ***Forte progression des aides destinées à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles***

Les soutiens en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles sont multipliés par 7,5, passant de 15 millions à 114 millions. Alors qu'en 2007 le passage de la programmation 2000-2006 à la nouvelle programmation avait retardé les paiements, ceux-ci sont devenus effectifs en 2008.

Ainsi, les financements communautaires, interrompus en 2007 dans l'attente de la mise en œuvre de la nouvelle programmation, se sont élevés à 76,5 millions en faveur des investissements dans les industries agro-alimentaires. Les financements nationaux progressent aussi, de 15 millions à 38 millions.

***Les concours publics soutiennent également le secteur du cheval***, notamment par l'intermédiaire du contrat d'objectifs passé avec l'établissement public des Haras Nationaux. Dans ce cadre, les Haras jouent à la fois le rôle d'intervenant direct de terrain (étalonnage, aides à l'élevage) et d'expert de proximité.

#### ***Baisse des soutiens au secteur forestier***

Les soutiens au secteur forestier (348 millions) diminuent de 7 %. Ils sont liés au contexte des dernières années, dominé par la gestion de crise découlant des tempêtes de 1999.

Le recul enregistré en 2008 est dû à la baisse des soutiens à l'amélioration de la gestion des forêts privés et à la réduction des soutiens au développement économique de la filière forêt-bois. L'amélioration de la gestion des forêts privées a mobilisé 85 millions, traduisant la diminution des engagements sur le plan chablis

mis en oeuvre après la tempête de 1999. Le soutien au développement économique de la filière forêt-bois (38 millions) est destiné à améliorer la compétitivité économique de la filière et accroître la récolte de bois.

A l'inverse, les aides en faveur des actions de protection et de prévention de la forêt et de gestion du patrimoine forestier public progressent. L'aide aux actions de protection et de prévention (57 millions), en particulier contre les incendies, a permis de réduire les surfaces détruites par les feux. La gestion des forêts publiques (169 millions) est réalisée par l'Office national des forêts. Celui-ci reçoit à ce titre 141,5 millions de versement compensateur, le reste étant affecté principalement à la reconstitution des forêts publiques après les tempêtes de décembre 1999.

### Légère progression des dépenses pour l'enseignement et la recherche

En 2008, les concours publics à l'enseignement et à la recherche augmentent de 0,5 % contre 3 % en 2007. Ils s'élèvent à 2,2 milliards et représentent 14 % des soutiens publics à l'agriculture et 36 % des crédits nationaux, soit des niveaux comparables à ceux de 2007.

Ces financements sont répartis entre les trois pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation continue (1,46 milliard) et le pôle recherche (795 millions). Les dépenses de l'enseignement technique sont en repli alors que celles de l'enseignement supérieur et de la recherche sont en nette progression pour la deuxième année consécutive.

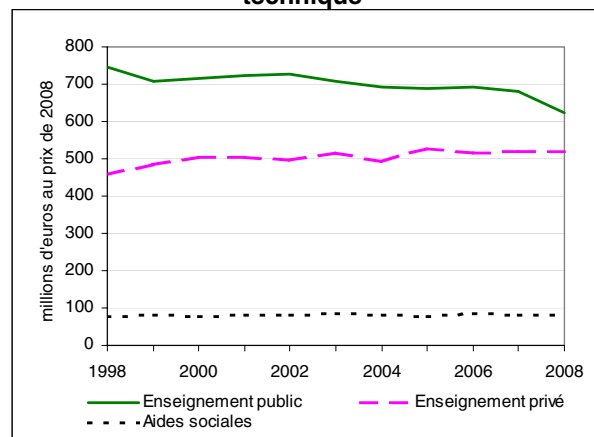
### Baisse sensible des soutiens à l'enseignement technique

A la rentrée scolaire 2008-2009, l'enseignement technique agricole a accueilli 173 185 élèves, soit une diminution de 0,6% par rapport à 2007. Les effectifs de l'enseignement public (63 040 élèves) baissent de 1,4 % et ceux du privé (110 146 élèves) progressent de 1,7 %. Ces évolutions sont dans la tendance des années antérieures et l'importance relative des effectifs de l'enseignement public continue de décroître. Elle représente 36 % en 2008 contre 40 % en 1998.

Les crédits globaux à l'enseignement technique agricole (1,2 milliard) baissent de 2,3 % sous l'effet de la réduction des soutiens aux établissements publics alors que ceux du privé

progressent. Ces évolutions confirment la tendance passée ; le poids des soutiens en faveur de l'enseignement public a reculé en dix ans de 60 % à 55 % en lien avec la baisse de la part des élèves du public.

### Les concours publics à l'enseignement technique



Source : MAP - SAFSL

Après la faible augmentation de 2007 (+ 0,4 %), les financements à l'enseignement public (624 millions) baissent fortement (- 6 %). Les dépenses salariales (430 millions) reculent de 8 % (- 38 millions) sous l'effet du non-remplacement d'un agent sur deux lors des départs en retraite et des transferts des TOS et la charge des pensions (162 millions) est en hausse de 1,2 %. La subvention aux différentes actions pédagogiques (32 millions) baisse de 12 %. Près de trois quarts de cette subvention concernent la rémunération des assistants d'éducation (1 135 postes en 2008). Le solde se répartit entre les moyens communs aux deux formes d'enseignement (organisation et gestion des examens, inspection et fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole-ONEA), les dépenses d'accident du travail des élèves, les actions pédagogiques développées par les établissements (innovations, multimédia, technologies de l'information, réseaux thématiques...) et la formation continue des personnels des lycées agricoles.

Les crédits consacrés à l'enseignement privé progressent de 2 %. Ils s'élèvent à 518 millions dont 194 millions pour la prise en charge des salaires des établissements du temps plein et 324 millions pour le fonctionnement des deux formes d'établissements (d'une part temps plein et d'autre part rythme approprié avec les maisons familiales et rurales et l'Union nationale des réseaux d'éducation et de promotion). Les dépenses salariales du temps plein augmentent



de 2 % suite à la progression des effectifs scolarisés. La subvention de fonctionnement augmente également de 2 % sous l'effet de la revalorisation annuelle du coût moyen par élève qui entre dans la détermination de la subvention aux deux types d'établissement.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (79,7 millions) progressent globalement de 1 %. La dotation pour les bourses (77,4 millions) est stable et le fonds social lycéen (2,3 millions) augmente de 38 %.

### **Recul des soutiens publics à l'évolution des compétences et des dynamiques territoriales**

Les soutiens publics à l'évolution des compétences et des dynamiques territoriales fléchissent globalement de 56 % et de 21 % hors CAS pension des personnels permanents des Centres de formation pris en compte dans le CAS général en 2008. Les aides de l'Etat (7,1 millions) reculent de 28 % tandis que celles de l'Union européenne (1,9 million) augmentent de 22 %. Deux actions différenciées sont mises en œuvre : les stages préparatoires à l'installation financés conjointement par le MAP (5 millions) et l'Union européenne (1,6 million) et un ensemble d'autres mesures financées uniquement par l'Etat (essentiellement fonctionnement des deux CFA à compétence nationale, mais aussi appui aux actions de portée générale en matière d'apprentissage, actions spécifiques - insertion, adaptation pédagogique, animation et développement rural -, bourses de stage à l'étranger et coopération internationale). Concernant les stages préparatoires à l'installation, les crédits de l'Union européenne progressent et ceux du MAP baissent. Au total, les crédits aux stages préparatoires à l'installation reculent de 24 %, confirmant le repli constaté en 2008 sur la DJA.

### **Progression continue des dépenses en faveur de l'enseignement supérieur**

L'enseignement supérieur agricole<sup>1</sup> est constitué par un réseau de 22 établissements (15 publics et 7 privés sous contrat) organisés autour de 7 grands pôles regroupant les compétences en formation, recherche et développement.

A la rentrée 2008-2009, l'enseignement supérieur a accueilli 13 360 étudiants. Les effectifs

<sup>1</sup> Cet enseignement couvre les domaines agronomiques, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage.

progressent de 0,3 % (0,2 % pour le public, 0,7 % pour le privé). La part des effectifs des établissements publics est en diminution régulière. En 2008, elle représente 64% des inscrits contre 70% en 1998.

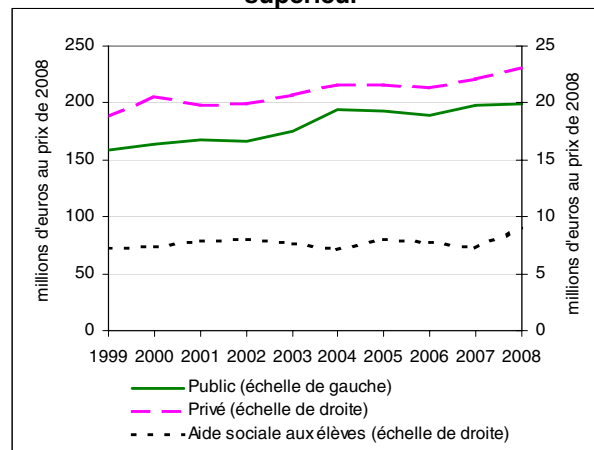
En 2008, les concours publics à l'enseignement supérieur (232 millions) augmentent de 4 % (+ 10 millions). La variation cumulée sur les deux dernières années représente un soutien supplémentaire de 23 millions. Le public comme le privé bénéficient de la hausse.

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur public (200 millions) augmentent globalement de 3 % après 7 % en 2007. La progression cumulée au cours des deux dernières années représente 19 millions. Les dépenses salariales et les pensions (153,2 millions) progressent de 5,4 % avec une hausse de 3 % pour les salaires et de 11 % pour les pensions. Les moyens de fonctionnement et d'équipement (47 millions) reculent de 4 %, après une année 2007 marquée par des dépenses d'équipement importantes en faveur de la construction et de la rénovation des bâtiments ainsi que leur mise aux normes de sécurité.

La dotation versée aux établissements sous contrat de l'enseignement privé (23 millions) progresse de 7 %, soit une variation comparable à celle de 2007. En fonctionnement, la dotation permet de prendre en charge environ 320 postes d'enseignant et la partie investissements est consacrée aux équipements scientifiques pour les activités de recherche prévues dans les contrats.

Les aides en faveur des étudiants représentent 8,8 millions dont 8 millions pour les bourses sur critères sociaux et 0,8 million pour les bourses de coopération internationale.

**Les concours publics à l'enseignement supérieur**



Source : MAP - SAFSL

### ***Augmentation soutenue des actions « recherche et appui technique »***

Les dépenses de recherche, développement et transfert de technologie (794,6 millions) augmentent de 5,6 %. Cette variation cumulée à celle de 2007 (+ 4 %) représente un soutien supplémentaire de 73 millions en deux ans.

Les crédits abondés par le MAP s'élèvent à 99 millions et ceux du ministère chargé de la recherche à 695 millions. Chacun d'eux progresse respectivement de 6,3 % et de 5,6 %.

Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Inra (635 millions), le Cémagref (53 millions) et l'Afssa (7 millions). Ceux du MAP sont mobilisés en faveur de l'Afssa (58 millions, + 16 %), du Cémagref (23 millions), de l'Inra (2,7 millions), des Centres techniques (8 millions). Les autres interventions du MAP concernent d'une part les projets de recherche en liaison avec les unités de recherche des établissements de l'enseignement supérieur ou avec les appels à projet dans le domaine agroalimentaire, d'autre part le personnel MAP mis à disposition de la recherche. Dans ce dispositif de cofinancement (MAP/ministère de la recherche), les crédits Inra et Cemagref progressent respectivement de 5 % et de 8 %. Après un repli de 2 % en 2007, les soutiens en faveur de l'Afssa augmentent de 14,5 %.

### **Stabilité des dépenses des services généraux du MAP et des offices**

Les dépenses de personnel et de fonctionnement des offices agricoles, du Cnasea et du ministère mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole (hors enseignement et recherche) s'élèvent à 1,4 milliard, soit un niveau comparable à celui de 2007.

Les dépenses du ministère (80 % de l'ensemble) sont stables : les moyens de fonctionnement (159 millions) fléchissent de 5 % alors que les dépenses de personnel et les pensions augmentent de 1 % à 970 millions sous l'effet de l'augmentation du CAS pension (+ 9 %). Hors pension, les dépenses salariales du ministère fléchissent de 1,5 %, soit un repli comparable à celui enregistré en 2007. Les moyens des offices et du Cnasea sont globalement stables.

## Les concours publics à l'agriculture – Evolution 2007 - 2008

| LES CONCOURS PUBLICS   | 2007            | 2008            | 2008<br>/<br>2007 | Etat            |                   | UE              |                   |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
|  |                 |                 |                   | 2008            | 2008<br>/<br>2007 | 2008            | 2008<br>/<br>2007 |
|  |                 |                 |                   |                 |                   |                 |                   |
| <b>Agriculture et territoires ruraux</b>                                   | <b>12 084,2</b> | <b>12 240,6</b> | <b>1,3%</b>       | <b>2 242,7</b>  | <b>-1%</b>        | <b>9 997,9</b>  | <b>2%</b>         |
| <b>Marchés et revenus agricoles</b>  | <b>9 821,1</b>  | <b>9 924,6</b>  | <b>1,1%</b>       | <b>810,7</b>    | <b>-9%</b>        | <b>9 113,9</b>  | <b>2%</b>         |
| <b>Régulation des marchés</b>  | <b>796,4</b>    | <b>653,5</b>    | <b>-17,9%</b>     | <b>64,6</b>     | <b>-75%</b>       | <b>588,9</b>    | <b>10%</b>        |
| Restitutions à l'exportation   | 258,5           | 225,8           | -12,6%            | 0,0             | //                | 225,8           | -13%              |
| Dépenses d'intervention  | 136,6           | 87,8            | -35,7%            | 0,2             | 39%               | 87,7            | -36%              |
| Aides à l'écoulement sur le marché intérieur                               | 123,2           | 89,2            | -27,6%            | 0,0             | //                | 89,2            | -27%              |
| Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)              | 278,1           | 250,6           | -9,9%             | 64,4            | -75%              | 186,2           | 1086%             |
| <b>Aides liées aux produits</b>  | <b>2 643,1</b>  | <b>2 717,5</b>  | <b>2,8%</b>       | <b>253,3</b>    | <b>27%</b>        | <b>2 464,2</b>  | <b>1%</b>         |
| PMTVA  | 765,0           | 859,2           | 12,3%             | 166,3           | 71%               | 692,8           | 4%                |
| PSBM   | 0,4             | 0,2             | -57,9%            | 0,0             | //                | 0,2             | -58%              |
| Prime à l'abattage   | 194,1           | 165,9           | -14,5%            | 0,0             | //                | 165,9           | -15%              |
| PBC  | 74,9            | 75,6            | 0,9%              | 0,0             | //                | 75,6            | 1%                |
| Aide compensatrice à l'hectare COP   | 1 074,5         | 1 106,8         | 3,0%              | 0,0             | //                | 1 106,8         | 3%                |
| ADL  | 0,1             | 0,0             | -100,0%           | 0,0             | //                | 0,0             | -100%             |
| Autres paiement directs liés aux produits                                  | 534,1           | 509,9           | -4,5%             | 87,0            | -14%              | 422,9           | -2%               |
| <b>Maîtrise de l'offre</b>   | <b>167,6</b>    | <b>183,6</b>    | <b>9,6%</b>       | <b>45,7</b>     | <b>13%</b>        | <b>137,9</b>    | <b>8%</b>         |
| Aide au retrait des terres gel   | 20,7            | 5,6             | -72,7%            | 0,0             | //                | 5,6             | -73%              |
| Aide à la cessation d'activité laitière                                    | 35,6            | 45,4            | 27,6%             | 45,4            | 28%               | 0,0             | //                |
| Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)   | 111,3           | 132,6           | 19,1%             | 0,2             | //                | 132,3           | 24%               |
| <b>Paiements uniques</b>   | <b>5 693,4</b>  | <b>5 756,7</b>  | <b>1,1%</b>       | <b>0,0</b>      | <b>//</b>         | <b>5 756,7</b>  | <b>1%</b>         |
| <b>Organisation et modernisation des filières</b>                          | <b>97,5</b>     | <b>166,3</b>    | <b>70,6%</b>      | <b>75,6</b>     | <b>107%</b>       | <b>90,7</b>     | <b>49%</b>        |
| Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)       | 83,7            | 117,6           | 40,6%             | 26,9            | 19%               | 90,7            | 49%               |
| Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)     | 13,8            | 48,7            | 252,4%            | 48,7            | 252%              | 0,0             | //                |
| <b>Actions de promotion et qualité des produits</b>                        | <b>77,9</b>     | <b>91,1</b>     | <b>16,9%</b>      | <b>82,2</b>     | <b>17%</b>        | <b>8,9</b>      | <b>16%</b>        |
| <b>Aide alimentaire</b>  | <b>86,4</b>     | <b>81,0</b>     | <b>-6,3%</b>      | <b>14,4</b>     | <b>-23%</b>       | <b>66,5</b>     | <b>-2%</b>        |
| <b>Gestion des aléas de production et allègement des charges</b>           | <b>258,8</b>    | <b>275,0</b>    | <b>6,2%</b>       | <b>275,0</b>    | <b>6%</b>         | <b>0,0</b>      | <b>//</b>         |
| FNGCA, Bonification prêt Calamité, Fac et agridif                          | 157,6           | 83,7            | -46,9%            | 83,7            | -47%              | 0,0             | //                |
| Autres mesures   | 25,2            | 23,3            | -7,6%             | 23,3            | -8%               | 0,0             | //                |
| TIPP et TICGN  | 76,0            | 168,0           | 121,1%            | 168,0           | 121%              | 0,0             | //                |
| <b>Développement rural</b>   | <b>1 908,3</b>  | <b>1 842,9</b>  | <b>-3,4%</b>      | <b>1 026,1</b>  | <b>-2%</b>        | <b>816,8</b>    | <b>-6%</b>        |
| Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe) | 524,2           | 508,5           | -3,0%             | 306,1           | -11%              | 202,4           | 13%               |
| Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)                        | 74,6            | 71,0            | -4,8%             | 66,7            | 3%                | 4,3             | -55%              |
| Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)                | 535,0           | 524,6           | -1,9%             | 232,8           | -3%               | 291,8           | -1%               |
| Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)                              | 414,1           | 433,3           | 4,6%              | 192,3           | 3%                | 241,0           | 6%                |
| Aménagement et protection de l'espace rural (DOCUP, leader plus...)        | 187,6           | 32,9            | -82,4%            | 32,2            | -7%               | 0,7             | -100%             |
| Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)           | 15,2            | 114,4           | 654,8%            | 37,8            | 149%              | 76,6            | //                |
| Activités hippiques  | 157,7           | 158,3           | 0,4%              | 158,3           | 0%                | 0,0             | //                |
| <b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>                      | <b>354,8</b>    | <b>473,1</b>    | <b>33,4%</b>      | <b>405,9</b>    | <b>23%</b>        | <b>67,2</b>     | <b>161%</b>       |
| Service public de l'équarrissage   | 177,2           | 185,2           | 4,5%              | 185,2           | 5%                | 0,0             | //                |
| Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux                      | 177,6           | 287,9           | 62,1%             | 220,7           | 45%               | 67,2            | 161%              |
| <b>Forêt</b>   | <b>376,1</b>    | <b>348,1</b>    | <b>-7,4%</b>      | <b>297,8</b>    | <b>-4%</b>        | <b>50,3</b>     | <b>-24%</b>       |
| Développement économique de la filière forêt-bois                          | 47,2            | 37,7            | -20,3%            | 31,4            | -28%              | 6,3             | 75%               |
| Gestion du patrimoine forestier public                                     | 165,6           | 169,2           | 2,2%              | 169,2           | 7%                | 0,0             | -100%             |
| Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée         | 109,9           | 84,7            | -22,9%            | 50,7            | -15%              | 34,0            | -33%              |
| Prévention des risques et protection de la forêt                           | 53,4            | 56,5            | 6,0%              | 46,6            | -4%               | 10,0            | 113%              |
| <b>Enseignement et recherche</b>   | <b>2 246,0</b>  | <b>2 257,1</b>  | <b>0,5%</b>       | <b>2 255,2</b>  | <b>0%</b>         | <b>1,9</b>      | <b>22%</b>        |
| Enseignement technique   | 1 250,6         | 1 221,6         | -2,3%             | 1 221,6         | -2%               | 0,0             | //                |
| Apprentissage, formation continue et autres                                | 20,5            | 9,0             | -56,1%            | 7,1             | -63%              | 1,9             | 22%               |
| Enseignement supérieur   | 222,6           | 231,8           | 4,2%              | 231,8           | 4%                | 0,0             | //                |
| Recherche, développement et transfert de technologie                       | 752,3           | 794,6           | 5,6%              | 794,6           | 6%                | 0,0             | //                |
| <b>Service généraux</b>  | <b>1 404,5</b>  | <b>1 405,7</b>  | <b>0,1%</b>       | <b>1 404,1</b>  | <b>0%</b>         | <b>1,6</b>      | <b>-42%</b>       |
| Personnel  | 1 124,4         | 1 136,8         | 1,1%              | 1 136,1         | 1%                | 0,7             | //                |
| Autres frais de fonctionnement   | 280,2           | 268,9           | -4,0%             | 268,0           | -3%               | 0,9             | -67%              |
| <b>TOTAL</b>   | <b>16 110,7</b> | <b>16 251,5</b> | <b>0,9%</b>       | <b>6 199,8</b>  | <b>0%</b>         | <b>10 051,7</b> | <b>2%</b>         |
| <b>Protection Sociale</b>  | <b>11 645,9</b> | <b>11 616,3</b> | <b>-0,3%</b>      | <b>11 616,3</b> | <b>-0,3%</b>      | <b>0,0</b>      | <b>//</b>         |
| <b>TOTAL CONCOURS PUBLICS</b>  | <b>27 756,6</b> | <b>27 867,8</b> | <b>0,4%</b>       | <b>17 816,1</b> | <b>0%</b>         | <b>10 051,7</b> | <b>2%</b>         |

Unité : million d'euros

Source : MAP - SAFSL

## Méthodologie

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAP, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAP, dépenses du budget de l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des organismes payeurs (offices et CNASEA). En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAP en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles ont pour origine les relevés de la Direction

Générale de la Comptabilité Publique<sup>2</sup> (Etat annuel de "comptabilisation annexe des dépenses" par ministère au 31 décembre). On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux offices agricoles et au CNASEA. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Les dépenses communautaires du Feoga-garantie sont celles qui sont déclarées à l'Agence unique de paiement par chaque organisme payeur. A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER le soutien au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les offices agricoles et le CNASEA, qui concernent quasi exclusivement des financements du Feoga-garantie puis FEAGA à partir de 2007, sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du Feoga-garantie ou du Feoga-orientation, remplacés en 2007 par le FEAGA et le FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours représente la part communautaire et la part nationale est déterminée en déduisant ce montant communautaire de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national

---

<sup>2</sup> La Direction Générale de la Comptabilité Publique a été supprimée par décret du 3 avril 2008. Elle a été fusionnée avec la Direction Générale des Impôts au sein de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les offices et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). Les concours publics sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

**Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :**

1. Agriculture et territoires ruraux
  11. Marchés et revenus agricoles
    111. Régulation des marchés
    112. Aides liées aux produits
    113. Maîtrise de l'offre
    114. Paiements uniques
    115. Organisation et modernisation des filières
    116. Promotion et qualité des produits
    117. Aide alimentaire
    118. Gestion des aléas de production et allègement des charges
  12. Développement rural
  13. Sécurité sanitaire
2. Forêt
3. Enseignement et recherche
4. Services généraux

## Les concours publics à la protection sociale agricole (FFIPSA 2008)

En 2008, les recettes globales du FFIPSA (Fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles) progressent de 2,7 %. Elles s'élèvent à 17 milliards dont 2,8 milliards au titre des contributions professionnelles, 11,6 milliards de concours publics et 2,6 milliards de subvention d'équilibre représentant le besoin de financement.

| Recettes du FFIPSA                                |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |              |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Origine des recettes                              | 2000            | 2001            | 2002            | 2003            | 2004            | 2005            | 2006            | 2007            | 2008 (p)        | 08/07        |
| <b>Contributions professionnelles</b>             | <b>2 421,5</b>  | <b>2 418,3</b>  | <b>2 518,1</b>  | <b>2 575,2</b>  | <b>2 589,5</b>  | <b>2 672,0</b>  | <b>2 677,0</b>  | <b>2 667,5</b>  | <b>2 795,4</b>  | <b>4,8%</b>  |
| Cotisations                                       | 1 783,0         | 1 707,9         | 1 713,6         | 1 716,6         | 1 703,2         | 1 756,0         | 1 734,6         | 1 688,7         | 1 773,3         | 5,0%         |
| Affectation de la CSG                             | 638,5           | 710,3           | 804,5           | 858,6           | 886,3           | 915,9           | 942,4           | 978,8           | 1 022,1         | 4,4%         |
| <b>Concours publics</b>                           | <b>11 382,2</b> | <b>11 730,4</b> | <b>11 755,4</b> | <b>12 095,4</b> | <b>11 912,2</b> | <b>11 609,1</b> | <b>12 308,2</b> | <b>11 645,9</b> | <b>11 616,3</b> | <b>-0,3%</b> |
| Remboursement de l'AAH (1)                        | 933,3           | 876,1           | 615,2           | 566,5           | 50,3            | 46,6            | 44,7            | 41,7            | 39,8            | -4,5%        |
| Contribution Etat au financement de la RCO (2)    |                 |                 |                 | 28,0            | 142,0           | 145,0           | 145,0           | 145,0           | 145,0           | 0,0%         |
| Autres concours publics dont :                    | 10 448,9        | 10 854,3        | 11 140,1        | 11 500,9        | 11 719,8        | 11 417,5        | 12 118,4        | 11 459,2        | 11 431,5        | -0,2%        |
| Taxes produits de base                            | -1,1            | -1,2            | -3,2            | -2,0            | 0,0             | 0,0             | 0,0             | 0,0             | 0,0             | //           |
| Autres taxes affectées                            | 4 423,3         | 4 437,4         | 4 572,4         | 4 670,1         | 166,9           | 169,6           | 168,3           | 185,3           | 169,0           | -8,8%        |
| Compensation démographique                        | 5 317,1         | 5 401,6         | 5 627,9         | 5 748,2         | 5 700,4         | 5 646,0         | 5 561,0         | 5 473,6         | 5 387,3         | -1,6%        |
| Droits sur les tabacs (art 575 CGI) net de la RCO |                 |                 |                 |                 | 4 644,0         | 4 985,8         | 5 271,7         | 4 815,6         | 4 805,6         | -0,2%        |
| Autres contributions (3)                          | 709,6           | 1 016,5         | 943,1           | 1 084,6         | 1 208,5         | 616,1           | 1 117,4         | 984,6           | 1 069,5         | 8,6%         |
| <b>Autres recettes</b>                            | <b>0,0</b>      | <b>0,0</b>      | <b>456,0</b>    | <b>157,0</b>    |                 |                 |                 |                 |                 | //           |
| <b>Besoin de financement (4)</b>                  |                 |                 |                 |                 | <b>784,6</b>    | <b>1 401,1</b>  | <b>1 295,7</b>  | <b>2 229,4</b>  | <b>2 575,6</b>  | <b>15,5%</b> |
| <b>Total recettes FFIPSA</b>                      | <b>13 803,7</b> | <b>14 148,7</b> | <b>14 729,4</b> | <b>14 827,6</b> | <b>15 286,3</b> | <b>15 682,2</b> | <b>16 280,8</b> | <b>16 542,8</b> | <b>16 987,3</b> | <b>2,7%</b>  |
| Part des contributions professionnelles           | 17,5%           | 17,1%           | 17,1%           | 17,4%           | 16,9%           | 17,0%           | 16,4%           | 16,1%           | 16,5%           | //           |
| Part des concours publics                         | 82,5%           | 82,9%           | 79,8%           | 81,6%           | 77,9%           | 74,0%           | 75,6%           | 70,4%           | 68,4%           | //           |
| Part autres recettes et besoin de financement     |                 |                 | 3,1%            | 1,1%            | 5,1%            | 8,9%            | 8,0%            | 13,5%           | 15,2%           | //           |

(1) participation au financement de l'allocation adultes handicapés (AAH) par le budget des charges communes de l'Etat.

(2) A compter de 2004, la contribution de l'Etat à la retraite complémentaire obligatoire (RCO) est financée sur les droits de consommation du tabac.

(3) contributions CNAF, versement du FSV, du FSI, de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et de la C3S (supprimée en 2005).

(4) Besoin de recettes supplémentaires, non pris en compte dans les concours publics, nécessaire au financement des prestations sociales à la charge du FFIPSA.

Unité : millions d'euros

Source : MAP/SAFSL

Les contributions professionnelles issues du cumul des cotisations acquittées par les ayants droit et des versements de l'ACOSS<sup>3</sup> au titre de la CSG représentent 16,5 % des recettes et progressent de 4,8 % par rapport à 2008, dont 5 % pour les cotisations et 4,4 % pour les transferts au titre de la CSG. La progression des cotisations est consécutive à l'amélioration des revenus agricoles lors des campagnes 2006 et 2007.

Les concours publics à la protection sociale agricole représentent une part prépondérante du financement du FFIPSA (68 %). L'importance de cette contribution (11,6 milliards) provient du déséquilibre structurel particulièrement marqué entre le nombre de cotisants et le nombre de bénéficiaires.

Après la baisse de 5,4 % enregistrée en 2007, les concours publics marquent, en 2008, un recul de 0,3 %, soit de 30 millions. Cette variation résulte des réductions de 86 millions de la compensation démographique (-1,6 %), de 16 millions des taxes affectées (-9 %) et de 10 millions des droits sur la consommation du tabac (-0,2 %), partiellement compensées par la progression de 83 millions (+ 8,6 %) des versements des autres caisses, notamment celles de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (+ 48 millions) et de la CNAF (+ 35 millions).

Les recettes globales issues des contributions professionnelles et des concours publics (14,4 milliards, soit + 1 %) s'avérant insuffisantes pour couvrir l'intégralité des dépenses de protection sociale (17 milliards, + 2,7 %), l'exercice 2008 du FFIPSA fait apparaître un besoin de financement de 2,6 milliards (+ 15 %), non pris en compte dans les concours publics. Depuis la mise en place du fonds en 2004, le déficit cumulé s'élève à 8,3 milliards (+ 45 % par rapport au cumul 2004 à 2007).

<sup>3</sup> Agence centrale des organismes de sécurité sociale chargée du recouvrement de la CSG.

### Dépenses du FFIPSA

| en millions d'euros                                       | 2000            | 2001            | 2002            | 2003            | 2004            | 2005            | 2006            | 2007            | 2008 (p)        | 08/07       |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------|
| Maladie   | 5 307,7         | 5 302,8         | 5 767,6         | 6 085,2         | 6 334,2         | 6 577,6         | 6 519,3         | 6 586,4         | 6 775,8         | 2,9%        |
| Dépenses médico sociales prises en charge par la CNSA (1) |                 |                 |                 |                 |                 |                 | 527,5           | 584,4           | 639,3           | 9,4%        |
| Prestation invalidité                                     | 65,4            | 67,5            | 72,3            | 73,4            | 76,7            | 79,1            | 78,5            | 74,2            | 72,8            | -1,9%       |
| Allocation de remplacement                                | 8,2             | 12,8            | 12,6            | 13,4            | 12,3            | 13,7            | 13,8            | 13,3            | 13,3            | 0,0%        |
| Régime étudiant et PAM (2)                                | 149,2           | 330,2           | 121,4           | 130,5           | 137,2           | 134,4           | 127,2           | 115,2           | 118,4           | 2,8%        |
| Prestations familiales                                    | 601,9           | 585,5           | 579,9           | 569,1           | 558,2           | 557,9           | 545,1           | 394,3           | 443,8           | 12,5%       |
| Prestation vieillesse                                     | 7 651,0         | 7 810,5         | 7 995,6         | 8 050,3         | 7 987,6         | 8 070,6         | 8 211,6         | 8 263,2         | 8 329,6         | 0,8%        |
| Retraite complémentaire obligatoire (3)                   |                 |                 |                 | 28,0            | 142,0           | 145,0           | 145,0           | 145,0           | 145,0           | 0,0%        |
| <b>Total dépenses d'intervention</b>                      | <b>13 783,4</b> | <b>14 109,2</b> | <b>14 549,3</b> | <b>14 950,0</b> | <b>15 248,2</b> | <b>15 578,4</b> | <b>16 168,0</b> | <b>16 176,0</b> | <b>16 538,0</b> | <b>2,2%</b> |
| Charge d'intérêt et autres charges (4)                    | 60,6            | 64,8            | 56,1            | 36,7            | 38,1            | 103,7           | 112,9           | 366,8           | 449,2           | 22%         |
| <b>Total dépenses</b>                                     | <b>13 844,0</b> | <b>14 174,0</b> | <b>14 605,5</b> | <b>14 986,7</b> | <b>15 286,3</b> | <b>15 682,2</b> | <b>16 280,8</b> | <b>16 542,8</b> | <b>16 987,3</b> | <b>2,7%</b> |

(1) Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

(2) avantages sociaux accordés aux praticiens et auxiliaires médicaux

(3) il s'agit de la participation de l'Etat à la RCO

(4) La charge des intérêts représente environ 50%. Les autres charges comprennent les frais d'assiette, la régularisation de la compensation démographique et les provisions sur les cotisations

Source : MAP/SAFSL